



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 73854

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'évaluation des conditions de travail et les améliorations à mettre en place. Le conseil d'orientation sur les conditions de travail a établi le 27 janvier 2015 un bilan sur les conditions de travail pour l'année 2013. Bien que les accidents de travail et les maladies professionnelles aient diminué respectivement de 3,5 % et de 4,7 %, les accidents de trajets ont connu une hausse de 10 %. Cependant, ces chiffres peuvent présenter plusieurs biais. En effet, ces évolutions proviennent en partie de la modification des conditions de reconnaissances, tel est le cas des troubles musculo-squelettiques, inscrivant les individus dans les statistiques du chômage sans les comptabiliser dans les chiffres des maladies professionnelles. Par ailleurs, la désinsertion professionnelle n'est pas bien prise en compte dans les statistiques dans la mesure où les chiffres du bilan datent d'un rapport de 2012 et ne concernent que 14 régions. En conséquence, il serait opportun de revenir sur les méthodes d'évaluation de ces chiffres et de proposer des solutions adéquates à ces problèmes. En effet, les efforts doivent être mis sur la prévention de la désinsertion professionnelle afin de parer les besoins futurs de réparation. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73854

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 867

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)